

Le mot de la semaine

par James Chéron
Maire de Montereau-fault-Yonne
Conseiller régional

Prudence et patience

Cher-e Monterelais-e,

Les mesures de confinement sont prolongées, pour le moment jusqu'au 15 avril au moins. J'ai demandé et obtenu la reconduction du couvre-feu pour notre commune. Nous devons demeurer extrêmement prudents et respecter toutes les règles permettant de stopper la propagation du virus.

Car le virus tue, et notre territoire n'est pas épargné. 149 patients sont en réanimation dans notre département qui enregistre déjà 77 décès. Les équipes de l'hôpital de Montereau, où la réanimation avait hélas été supprimée en 2015, ont déployé de gros efforts pour disposer aujourd'hui de 19 lits de réanimation, 9 lits en unité courte durée et 24 lits en médecine. 14 patients sont actuellement accueillis en réanimation.

Restons tous extrêmement vigilants pour ne pas exposer inutilement ni nous-mêmes, ni nos proches. Remercions et soutenons les professionnels qui assurent notre santé, notre sécurité, notre approvisionnement, notre vie quotidienne tout simplement.

«Chacun chez soi, chacun pour tous !» : 3^e semaine

#MontereauCombatLeCovid19

Le confinement prolongé...

Le gouvernement a annoncé vendredi dernier une prolongation du confinement de 2 semaines à partir de ce mardi, courant donc au moins jusqu'au 15 avril. Des conclusions seront tirées d'ici là pour envisager un éventuel nouveau prolongement.

POUR RAPPEL

• la limitation des sorties liées à l'exercice physique

Les sorties pour faire du sport (footing, jogging) ou promener ses enfants sont limitées à 1 km du domicile, 1 heure par jour, en une seule fois et «tout seul».

• les sorties pour raisons médicales

Il n'est plus possible de justifier un déplacement pour un motif médical si la consultation et les soins peuvent être assurés à distance. Sauf pour les patients atteints d'une affection de longue durée, les soins qui peuvent être différés doivent être reportés.

... le couvre-feu également !

En raison de la prolongation du confinement, la mairie a décidé en cohérence de prolonger le couvre-feu sur le territoire de la commune.

POUR RAPPEL

• Article 1^{er} : Tout déplacement sur le territoire de la commune de Montereau-Fault-Yonne est interdit entre 22h et 5h.

• Les contrevenants encourrent une amende d'un montant de 135 euros, et désormais 200 euros en cas de récidive du non-respect du confinement dans les quinze jours.

• L'amende majorée s'élève à 450 euros si elle n'est pas payée dans les délais. Si quatre violations sont relevées dans les 30 jours, on passe à un délit puni de 6 mois d'emprisonnement et 3 750 euros d'amende.

Crèches et écoles pendant l'épidémie

Crèches et écoles sont fermées depuis le 16 mars mais continuent d'accueillir les enfants des professionnels de santé, des personnels des services de l'aide sociale à l'enfance et des services de sécurité (policiers, gendarmes, pompiers, personnels pénitentiaires).

CONDITIONS

• Prévenir l'établissement la veille de la garde
• Pendant les vacances qui débutent le 4 avril, seuls les enfants à partir de 3 ans seront accueillis au centre de loisirs des Rougeaux (de 6h30 à 19h du lundi au dimanche sans interruption).

Infos : 6, chemin de la fontaine des Rougeaux - Tél. 01 64 70 54 36 contact.jeunesse@ville-montereau77.fr

• Pour les enfants de - de 3 ans, les familles seront orientées vers la crèche du Confluent des Bambins - tél. 01 60 74 74 20

Le marché rouvre, sous conditions de sécurité

Le marché du centre-ville va rouvrir cette semaine en respectant des protocoles sanitaires stricts.

HORAIRES

• samedi en Ville Basse (8h-12h)

SÉCURITÉ

• la délimitation des périmètres par des barrières
• une entrée et une sortie avec mise à disposition de gel hydroalcoolique
• la création d'une file d'attente avec marquage au sol
• un sens unique de circulation
• la régulation du nombre de personnes entrant dans le périmètre
• l'installation des commerçants en quinconce avec respect des distances
• l'interdiction d'accès direct aux étals pour la clientèle

Si ces règles sont respectées et si les commerçants sont disponibles, l'ouverture d'un marché en Ville Haute sera envisagée.

DU 1^{er} AU 8 AVRIL 2020

#MontereauCombatLeCovid19

PRÉCONISATIONS

Seul le respect des préconisations de gestes «barrière» permettra de limiter la propagation du Coronavirus Covid-19 :

- se laver les mains très régulièrement
- tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir
- saluer sans se serrer la main, éviter les embrassades
- utiliser des mouchoirs à usage unique et les jeter
- éviter les déplacements et les contacts.

Si vous avez des symptômes (toux, fièvre) qui font penser au Covid-19, restez à domicile, évitez les contacts,appelez votre médecin traitant. Si les symptômes s'aggravent avec des difficultés respiratoires et signes d'étouffement,appelez le SAMU - Centre 15.

PLUS D'INFOS : N° vert : 0800 130 000 (ouvert 7j/7, 9h-19h)

#MontereauCombatLeCovid19

HAUT LES CŒURS !

Ils se battent chaque jour pour que la vie triomphe face au Coronavirus, envoyez vos messages de soutien aux personnels de santé, aux pompiers, aux forces de sécurité, aux agents du service public, à tous les acteurs de notre économie qui sont en première ligne pour que le confinement se déroule au mieux. Envoyez votre message sur hautescoeurs@ville-montereau77.fr, merci d'y exprimer votre solidarité, vos encouragements et vos remerciements, chaque semaine une partie de ces messages sera publiée sur le 7/7. Attention : un problème technique sur la messagerie de la Ville cette semaine ne nous a pas permis de recevoir vos messages de soutien. Toutes nos excuses. Le service ayant été rétabli, merci de nous les renvoyer.

#MontereauCombatLeCovid19

SE DÉPLACER

Voici l'attestation de sortie qui doit être remplie et portée sur vous quand vous quittez votre domicile. Celle-ci est disponible sur : mobile.interieur.gouv.fr. Si vous n'avez pas d'imprimante, il est possible de la recopier de façon manuscrite :

ATTESTATION DE DÉPLACEMENT DÉROGATOIRE

En application de l'article 3 du décret du 23 mars 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de Covid19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire.

Je soussigné(e) Mme/M ----- né(e) le : --

Demeurant : -----

certifie que mon déplacement est lié au motif suivant : (ne recopier que la phrase nécessaire)

1. Déplacements entre le domicile et le lieu d'exercice de l'activité professionnelle, lorsqu'ils sont indispensables à l'exercice d'activités ne pouvant être organisées sous forme de télétravail ou déplacements professionnels ne pouvant être différés.

2. Déplacements pour effectuer des achats de fournitures nécessaires à l'activité professionnelle et des achats de première nécessité dans des établissements dont les activités demeurent autorisées (liste sur gouvernement.fr).

3. Consultations et soins ne pouvant être assurés à distance et ne pouvant être différés ; consultations et soins des patients atteints d'une affection de longue durée.

4. Déplacements pour motif familial impérieux, pour l'assistance aux personnes vulnérables ou la garde d'enfants.

5. Déplacements brefs, dans la limite d'une heure quotidienne et dans un rayon maximal d'un kilomètre autour du domicile, liés soit à l'activité physique individuelle des personnes, à l'exclusion de toute pratique sportive collective et de toute proximité avec d'autres personnes, soit à la promenade avec les seules personnes regroupées dans un même domicile, soit aux besoins des animaux de compagnie.

6. Convocation judiciaire ou administrative.

7. Participation à des missions d'intérêt général sur demande de l'autorité administrative.

Fait à ---- le, ---- heure, ----

Signature : -----

Ce journal vous a été distribué par des agents municipaux volontaires que la mairie a naturellement équipés de masques et de gants, pour les protéger et vous protéger. Bonne lecture !

Toute l'info municipale : montereau77.fr



Directeur de la publication : Adil MOUEFFEK

Rédacteur en chef : Bertrand LECLAIR

Rédaction : Jérôme LEFIER - Fanny DOS SANTOS

Impression - Distribution : MAIRIE DE MONTEREAU

Tribunes libres

GROUPE DE LA MINORITÉ “UNION CITOYENNE”

Tribune non communiquée

GROUPE DE LA MAJORITÉ “VIVRE AU CONFLUENT”

Le confinement de chacun nécessaire pour lutter contre la propagation du COVID-19 est aussi synonyme pour l'ensemble des élus, des agents des services publics ou de nombreux salariés d'entreprises privés d'être mobilisés pour agir. Dans ces moments complexes et compliqués, restons tous solidaires face à la pandémie et saluons toutes celles et tous ceux qui œuvrent chaque jour.

Jean-Marie Albouy Guidicelli
Président de la Communauté de Communes du Pays de Montereau, Premier adjoint au Maire de Montereau-fault-Yonne
Président du SITCOME (SIYONNE)

#MontereauCombatLeCovid19

Les commerces qui livrent !

En cette période de confinement, plusieurs commerçants du marché de Montereau se mobilisent pour continuer à vous fournir en produits frais. Merci de bien respecter les créneaux horaires réservés aux commandes ainsi que les moyens de paiement pris en charge par chaque commerçant.



• Charcuterie Traiteur -

Le Marché Gourmand BLIN Patrice

Livraison possible à domicile le samedi matin - Tél. 06 21 80 19 21 ou patriceblin@auvillagegourmand.fr

Commande à passer le jeudi avant 18h
Règlement par CB à distance

Infos:facebook.com/lemarchegourmand77/

• Taoufik Primeur

Livraison possible le mercredi et samedi à domicile

Tél. 06 74 29 67 72

Commande à passer 48h avant

Règlement par CB / chèque / espèces

• Producteur de volailles GAEC de

Mellereau - Mollet

Livraison possible à domicile le samedi matin - Tél. 03 86 86 38 63 ou 06 88 17 01 71

Commande à passer jusqu'au mardi soir

Règlement par CB / chèque / espèces

• Primeur Service Laurent et Sophie

Livraison possible à domicile le vendredi

Tél. 06 77 10 29 36

Commande à passer jusqu'au jeudi midi

Règlement par chèque / espèces

• Fromagerie Barthélémy - Goursat

Livraison possible le samedi matin

Tél. 01 64 22 21 64

Commande à passer jusqu'au vendredi 12h

Règlement par CB / chèque / espèces

• Boucherie Brette

Livraison possible tous les après-midi du lundi au samedi - Gratuit dès 30 euros de commande - 30 km autour de Montereau

Tél. 01 64 32 04 59 ou 06 18 91 04 28

Commande à passer la veille pour le lendemain

Règlement par CB / chèque / espèces

• Volkan Alimentation

Livraison possible l'après-midi qui suit la commande - Tél. 01 60 72 12 74

Commande à passer le matin entre 8h et 13h

Règlement par CB / espèces

• Certains restaurants s'adaptent également et proposent des plats à livrer.

> Siwar • 01 64 31 44 95

> Domino's pizza • 01 60 74 58 58

#MontereauCombatLeCovid19

Ordures ménagères

Le Sirmotom a pris de nouvelles mesures concernant la collecte des ordures ménagères sur le territoire de la commune.

- le ramassage des bacs de couleurs marron et jaune est maintenu partout selon le calendrier habituel
- les collectes supplémentaires ajoutées au calendrier ne concernent que les logements collectifs dont les rues sont signalées sur le site de la Ville : <https://www.ville-montereau77.fr/news/24392/>
- la déchetterie de Montereau est fermée
- les services de broyage à domicile et d'installation de composteurs sont interrompus.

Plus d'infos : 01 64 32 67 23

• Propreté :

respectons les mesures élémentaires d'hygiène !

Masques, gants et autres déchets sont retrouvés chaque jour sur la voie publique, sur les parkings, près des commerces... exposant au Covid-19 les agents de la propreté de la Ville. En cette période d'épidémie, il est plus que jamais impératif de jeter ses déchets à la poubelle.

La Poste s'adapte

Face à cette situation sanitaire inédite, La Poste modifie son organisation en se recentrant sur ses missions essentielles.

• La distribution du courrier

La distribution des courriers, colis et de la presse se fera les mercredis, jeudis et vendredis.

• Bureau de poste

Les horaires et jours d'ouverture du bureau de poste en Ville Basse sont modifiés.

> ouvert du lundi au vendredi (9h-12h, 14h- 17h), fermé les samedis 4, 11 et 18 avril

> le Carré entreprise est ouvert le mercredi, jeudi et vendredi aux horaires habituels (8h30-18h), il sera fermé le lundi, mardi et samedi

> le bureau de la Ville Haute reste fermé.

• Les distributeurs de billets

Ils sont désormais opérationnels et en service du lundi au vendredi (sauf soirs et week-ends) dans les agences en Ville Haute et en Ville Basse.

Etat Civil

BIENVENUE AUX ENFANTS NÉS À MONTEREAU

Tiziano TAIGNA, né le 18/03/2020
Amine AKAGUNDUZ, né le 18/03/2020
Zahra DJEMIL, née le 20/03/2020
Eylul AKTAS, née le 26/03/2020

DÉCÈS

Norbert JARRY, 90 ans
Gisèle ROLLÈS-BENOIT, 97 ans
Daniel MALLARD, 77 ans
Maria PERSONA veuve SANCHEZ, 87 ans
Marguerite LALLEMAND, 98 ans
Odette VOGELEER, 78 ans
Joseph GADEK, 94 ans
Sylviane QUINOT veuve CASTAGNO, 72 ans
Mario PURRINHAS MARTINS CECILIO, 77 ans
Ginette ROHAUT veuve DUCARNE, 92 ans

Offre d'emploi

COUVREUR ZINGUEUR (H/F)

Description du poste :

Le couvreur doit disposer d'une connaissance précise des matériaux de revêtement et des conditions de leur utilisation (climat, traditions). Par ailleurs, il doit :

- savoir monter des échafaudages et mettre en place les dispositifs de sécurité.
- être en mesure de réaliser des travaux simples de maçonnerie, de plomberie, de la pose de bardages,
- connaître la lecture de plans, le calcul dimensionnel, les techniques de traçage, les

normes d'isolation, respecter strictement les consignes et des règles de sécurité.

Le couvreur travaille dans des positions inconfortables, en hauteur et en extérieur, il doit donc faire preuve d'agilité, ne pas être sujet au vertige, avoir le sens de l'équilibre et être résistant physiquement.

Postulez directement via : neuvoo.fr

Retrouvez plus de 1000 offres d'emploi sur Montereau et dans un rayon de 20 km via la plateforme «Jobijoba» consultable gratuitement sur montereau77.fr.

Montereau le 7 sur 7

NOS P'TITES INFOS...

#MontereauCombatLeCovid19

PORTAGE DES REPAS À DOMICILE

La Ville dispose déjà d'un service de portage des repas à domicile. Les personnes âgées, fragiles, vulnérables peuvent s'inscrire pour bénéficier de ce service.

COMMENT FAIRE ?

- Vousappelez au service municipal du Bel Âge : Tél. 01 64 70 44 69.
- Un agent municipal se présente à votre domicile pour enregistrer votre demande, dans le respect des règles de sécurité sanitaire.
- Vous passez commande de vos repas ! Certes il faut rester à la maison, mais il faut aussi continuer à bien s'alimenter.

#MontereauCombatLeCovid19

PORTAGE DES COURSES

La mairie propose un service exceptionnel de portage des courses.

COMMENT FAIRE ?

- Vousappelez en mairie pour organiser l'heure de vos courses au 01 64 70 54 36.
- Vous faites vos courses vous-mêmes.
- Vous réglez vos courses en caisse.
- Un agent municipal récupère vos courses en caisse et les transporte jusqu'à votre domicile.
- Vous contrôlez votre marchandise et validez le dépôt.

#MontereauCombatLeCovid19

BESOIN DE MÉDICAMENTS ?

Si vous avez besoin de médicaments, les pharmacies de Montereau sont à votre service.

COMMENT FAIRE ?

- Vous pouvez vous rendre dans votre pharmacie habituelle, l'attente est courte.
- Si vous ne pouvez pas vous déplacer, votre pharmacie habituelle peut vous faire livrer vos médicaments ; contactez-la par téléphone muni de votre ordonnance. La mairie assure la livraison si besoin et sur demande du pharmacien.

#MontereauCombatLeCovid19

RESTONS RYTHMÉS ET ACTIFS !

Il est important de conserver un rythme de vie organisé avec des horaires, et de diversifier les activités. Pour toutes les générations, la mairie propose des rendez-vous réguliers avec les animateurs et intervenants municipaux sur la page facebook de la ville :

- mardi 17h : séance de sport «on bouge à la maison»
- mercredi 11h : activités créatives pour les enfants... et pas que !
- jeudi 17h : séance de yoga «restons zen»
- samedi 11h : séance de sport «on bouge à la maison»
- et chaque jour du lundi au dimanche à 15h : «l'instant culturel» vous emmène découvrir un château, un musée, un parc, un lieu de culture...

Le confinement va durer longtemps ; il faut conserver un rythme régulier et partager des moments sociaux pour lutter contre l'isolement.

#MontereauCombatLeCovid19

PRENONS DES NOUVELLES

Si vous-même ou un membre de votre famille se trouve en situation d'isolement ou de fragilité, la mairie vient prendre régulièrement de vos nouvelles.

COMMENT FAIRE ?

- Vousappelez au service municipal du Bel Âge : tél. 01 64 70 44 69.
- Vous-même ou la personne de votre famille est alors inscrite sur la liste du Plan Local d'Alerte.
- Un contact téléphonique régulier permet de s'assurer de la santé des personnes ainsi inscrites.

Certes il faut rester à la maison, mais il faut aussi ne pas sombrer dans l'isolement !

#MontereauCombatLeCovid19

LA VIE SCOLAIRE CONTINUE...

Une continuité pédagogique est assurée par les enseignants qui transmettent leçons et devoirs via Internet. Les parents qui ne peuvent pas imprimer chez eux peuvent contacter l'école de leur enfant pour une impression (maximum 1 fois par semaine).

#MontereauCombatLeCovid19

PARTICULIERS EMPLOYEURS /

SALARIÉS À DOMICILE :

LES PROCÉDURES POUR MARS 2020

L'Urssaf et les pouvoirs publics ont mis en place une mesure exceptionnelle d'indemnisation des heures prévues non travaillées (calculées comme des heures d'absences) par les assistants maternels, les garde d'enfants, les aides à domicile... et tous les emplois de services à la personne. Retrouvez toutes les réponses à vos questions et les démarches à suivre, ainsi que pour les entreprises, les associations, les travailleurs indépendants, les autoentrepreneurs... sur urssaf.fr.